



Rapport d'activités 2019



Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar

11 rue Etroite

03.89.20.68.21

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar est un Etablissement Public Administratif créé le 1^{er} janvier 2011, en lieu et place du Service Action Sociale et Aînés dont il a repris les missions principales.

Le service Action sociale et Aînés de la Ville a été maintenu notamment pour :

- L'instruction et le suivi des demandes de subvention d'investissement
- La gestion des bâtiments communaux à caractère social
- La mise en œuvre et le suivi des engagements de la Municipalité

Les agents mis à disposition du CCAS assurent ainsi les missions dévolues au CCAS et celles relevant du service d'action sociale de la Ville.

I. Organisation institutionnelle

Le CCAS est un établissement public administratif, présidé de droit par le Maire.

Outre le Maire-Président, le Conseil d'Administration est composé à parité de 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de 5 membres nommés par le Maire représentant le monde associatif.



Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2019 :

14 mars 2019	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour l'année 2018 <p>Point n° 1 : Avances sur subventions 2019 aux associations Point n° 2 : Subventions 2019 aux associations – 1ère tranche</p>
18 juin 2019	<p>Point n° 1 : Subventions 2019 aux associations – 2ème tranche Point n° 2 : Compte Administratif 2018 Point n° 3 : Compte de gestion de l'exercice 2018 Point n° 4 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 Point n° 5 : Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le CCAS et APALIB Point n° 6 : Acceptation d'un don Point n° 7 : Programme de réussite éducative 2019</p>
15 octobre 2019	<p>Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nomination de M. Jean-Yves CHASSERY (administrateur) › Bilan du Plan Canicule 2019 › Don de l'association Vie et Lumière › Rapport d'activité 2018 du CCAS <p>Point n° 1 : Subvention FSL 2019 Point n° 2 : Subventions aux associations 2019 – 3ème tranche Point n° 3 : Budget Supplémentaire 2019 Point n° 4 : Débat d'Orientation Budgétaire 2020</p>
28 novembre 2019	<p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'année 2020 : fourniture de denrées alimentaires à des personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale <p>Point n° 1 : Délibération Fête de Noël 2020 Point n° 2 : Budget prévisionnel 2020 Point n° 3 : Subventions aux associations 2019 – 4ème tranche Point n° 4 : Avenant n°1 à la convention entre le CCAS et la Mission Locale Point n° 5 : Avenant n°1 à la convention entre la Ville, le CCAS et APALIB Point n° 6 : Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2023</p>

II. Organisation administrative

Au plan administratif, le CCAS est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe des Services à la Population.

Les agents du CCAS sont des agents municipaux mis à la disposition de l'établissement public. Leur statut est identique aux agents de la Ville.

En 2019, le CCAS a été confronté à de nombreux mouvements de personnel qui ont impacté l'activité du service.

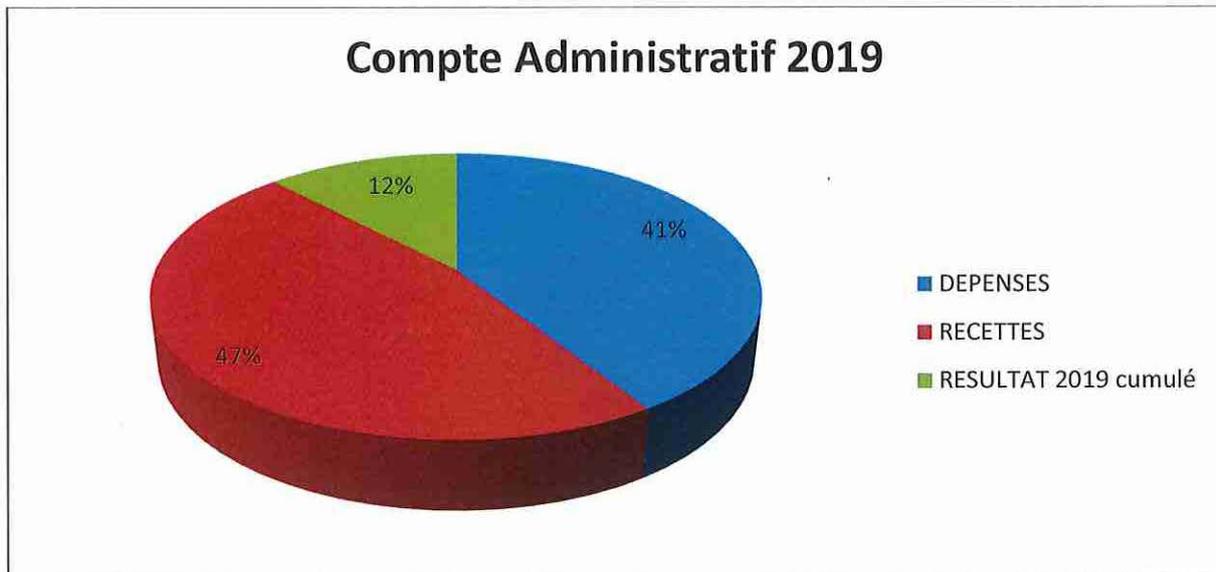
- l'effectif a été réduit de 22 agents à 21, suite au départ à la retraite d'un agent (en juin) qui n'a pas été remplacé,
- 4 agents ont quitté le service pour travailler dans d'autres collectivités et ont été remplacés tardivement,
- 3 personnes étaient en congé maternité, suivis d'une reprise à temps partiel pour 2 agents et d'un congé parental pour le 3^{ème}.

Fin 2019, le CCAS comptait 19 agents sur 21 (16,9 ETP), 2 travailleurs sociaux ayant quitté le service (1 Assistante Sociale et 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale) n'ont été remplacés qu'en 2020.

Au cours de cette même année, le personnel du CCAS a bénéficié de 279,3 h de formation, soit une moyenne de 2,79 jours de formation par agent. L'accent a été mis en particulier sur les formations d'intégration pour les agents nouvellement recrutés et sur la professionnalisation du personnel tout au long de la carrière.

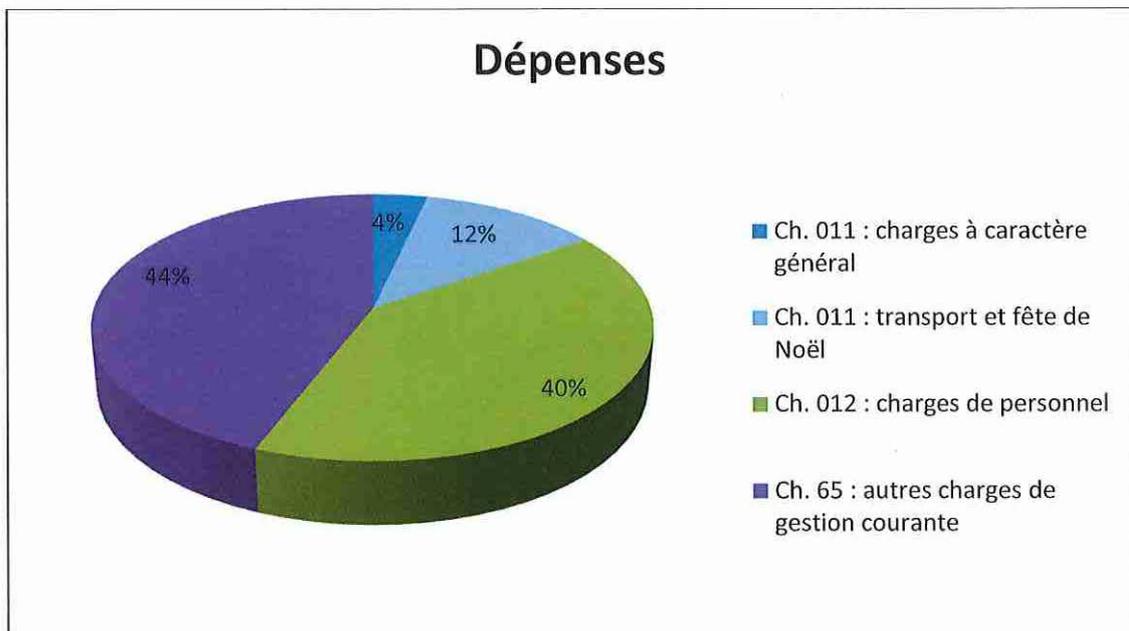
Charges de personnel en 2019 : **724 566 €**

III. Le budget du CCAS

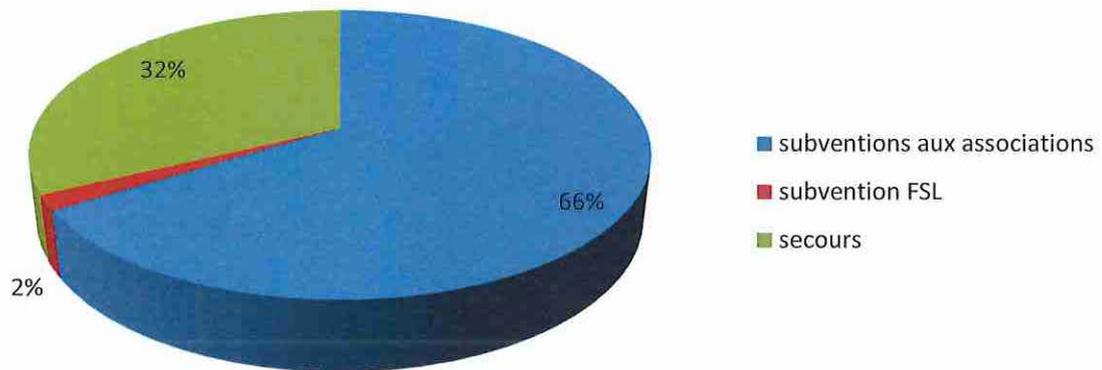


Résultat cumulé de clôture l'exercice 2019 : **529 218,35 €**

↳ **Dépenses** 2019 du CCAS : **1 799 095,87 €**



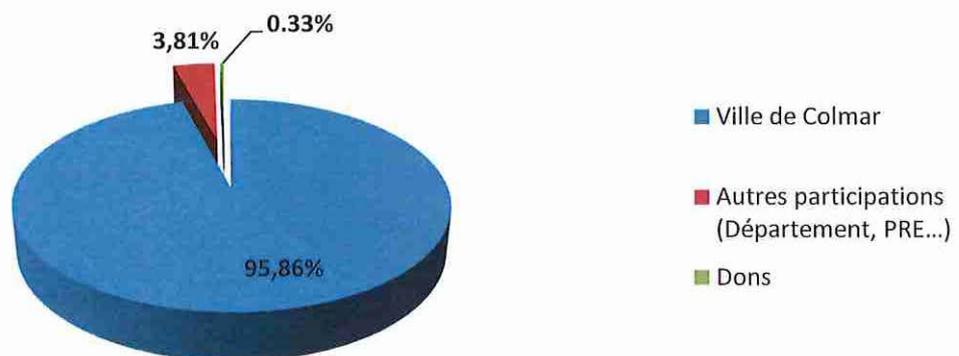
Zoom sur le chap.65



↳ **Recettes** 2019 du CCAS : **2 056 112,77 €**

dont **Subvention d'équilibre de la Ville de Colmar** : **1 970 950 €**

Recettes



Le CCAS de Colmar

3 grandes missions :

- Accueillir et aider les personnes en difficulté
- Agir en faveur des personnes vulnérables
- Soutenir les associations partenaires

Accueillir et aider les personnes en difficulté

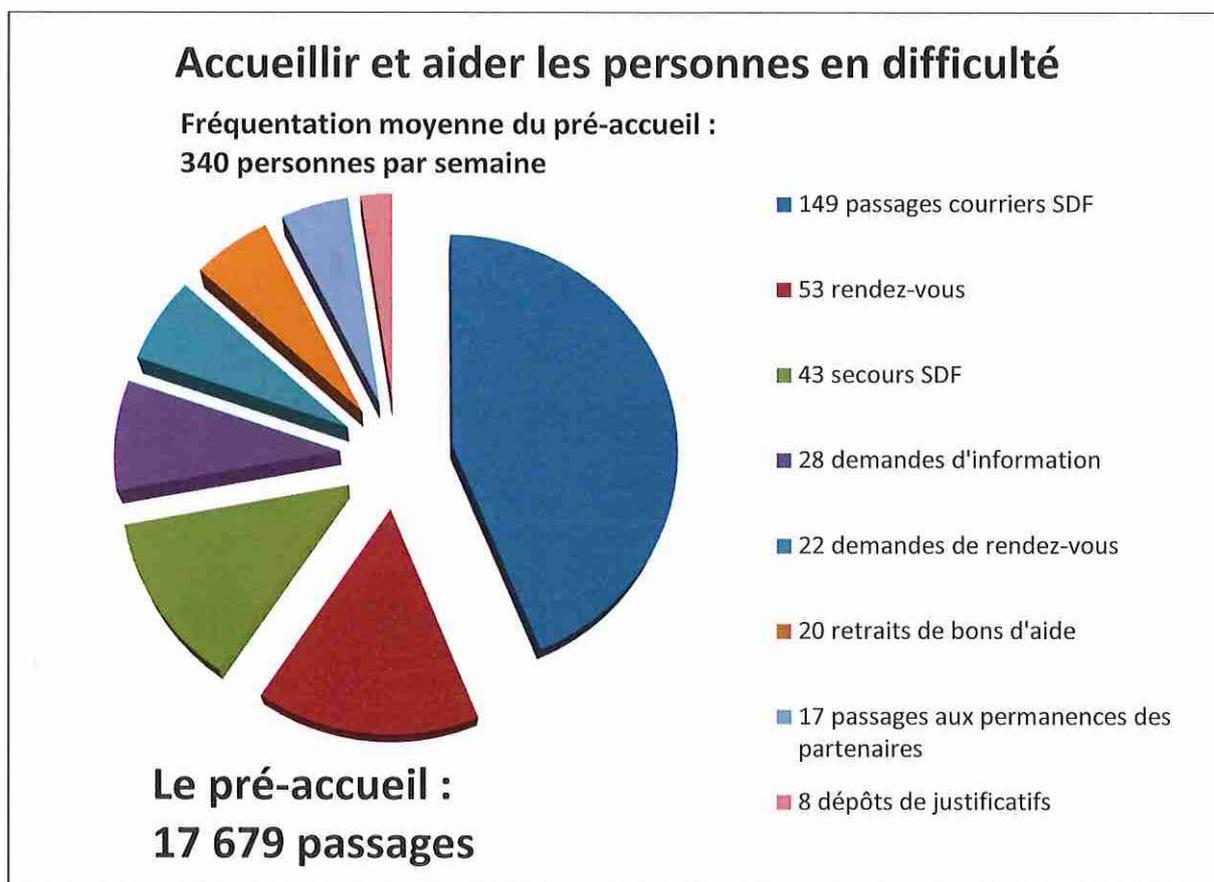
Le pré-accueil

Ce poste est assuré en roulement par 6 travailleurs sociaux de l'équipe de l'aide locale.

Les missions principales de ce poste sont : l'accueil, l'orientation et l'information du public, le guichet d'aide aux personnes sans domicile fixe (bons douche, kit douche, bons pour repas chauds et sandwiches) et l'attribution d'aides diverses telles que les PASS mobilité ou les tickets de bus pour les personnes handicapées. C'est également au pré-accueil que sont distribués les courriers aux personnes domiciliées au CCAS.

Les agents assurant cette mission doivent également gérer les entrées et sorties du public et veiller au bon fonctionnement de la salle d'attente.

En 2019, le CCAS a enregistré 17 679 passages au pré-accueil.



I. L'aide aux personnes en situation de précarité

Le travail effectué dans le cadre de cette mission repose sur 11 travailleurs sociaux très polyvalents. Ils assurent simultanément : l'accueil et l'information du public, l'accès aux droits, le diagnostic social, l'éducation budgétaire et l'octroi des secours dans le cadre de l'entretien d'aide. Pour exercer ces missions, outre les qualités d'écoute et de bienveillance, une bonne connaissance de la législation sociale et du réseau partenarial est indispensable, ainsi que la maîtrise de la gestion budgétaire.

Typologie du public accueilli

Sexe :	Hommes	58%	Femmes	42%
Age :	18 - 25 ans	6%	Situation socio-professionnelle :	
	26 - 30 ans	9%	RSA	37%
	31 - 40 ans	28%	Salariés	26%
	41 - 50 ans	24%	Chômage	20%
	51 - 60 ans	24%	Handicap/invalide	5%
	61 - 70 ans	7%	Retraité	7%
	71 - 91 ans	2%	Arrêt maladie	4%
			Sans ressources	1%
Situation matrimoniale :	Célibataires	39%		
	Couples (mariés, concubins, pacsés)	27%		
	Séparés/divorcés	32%		
	Veufs	2%		

En 2019, 3 973 personnes ont été reçues en entretien dans le cadre de l'accompagnement social, de la domiciliation et de l'aide administrative.

Par ailleurs, 2 permanences d'accueil décentralisées sont assurées au Centre Socio-culturel Europe :

- tous les lundis après-midi pour l'aide administrative
- tous les jeudis après-midi pour l'aide aux personnes en difficulté.

A. L'octroi des secours dans le cadre de l'aide locale

La personne est au cœur des missions du CCAS et bénéficie d'une attention particulière, en lui garantissant respect et dignité, en reconnaissant son autonomie, ses capacités et ses besoins. Le service public est ainsi assuré avec neutralité. De plus, le principe d'égalité implique qu'aucune distinction ne soit faite entre les demandeurs quant à l'offre de services.

L'accompagnement personnalisé et la notion de projet global de la personne sont des éléments incontournables de la qualité du service rendu à la personne. Le CCAS a pour mission dans ce cadre de : permettre à la personne accueillie d'accéder à ses droits, réaliser une évaluation globale (sociale, familiale et financière) de sa situation et assurer l'aide de 1^{ère} nécessité qui répond aux besoins primaires des personnes démunies (se nourrir, se loger, se soigner...) si la personne répond aux critères d'intervention du CCAS, tels que définis par le Conseil d'Administration.

Afin de se rapprocher des réalités budgétaires du demandeur, le CCAS s'appuie sur l'ensemble des ressources et des charges pour calculer le « reste à vivre ». Le solde correspond à ce qui reste aux personnes pour se nourrir, s'habiller et se déplacer.

L'aide locale du CCAS ne présente aucun caractère systématique. Elle n'a pas pour vocation de compenser une insuffisance permanente de ressources. Le travailleur social devra déterminer avec la personne l'origine de la difficulté (loyer trop élevé, grand nombre de créances à rembourser, difficulté de gestion budgétaire...) et actionner avec elle les dispositifs permettant de rétablir un reste à vivre suffisant : insertion professionnelle, relogement, accompagnement budgétaire, dossier de surendettement ...

B. Dispositif de substitution secours-emploi

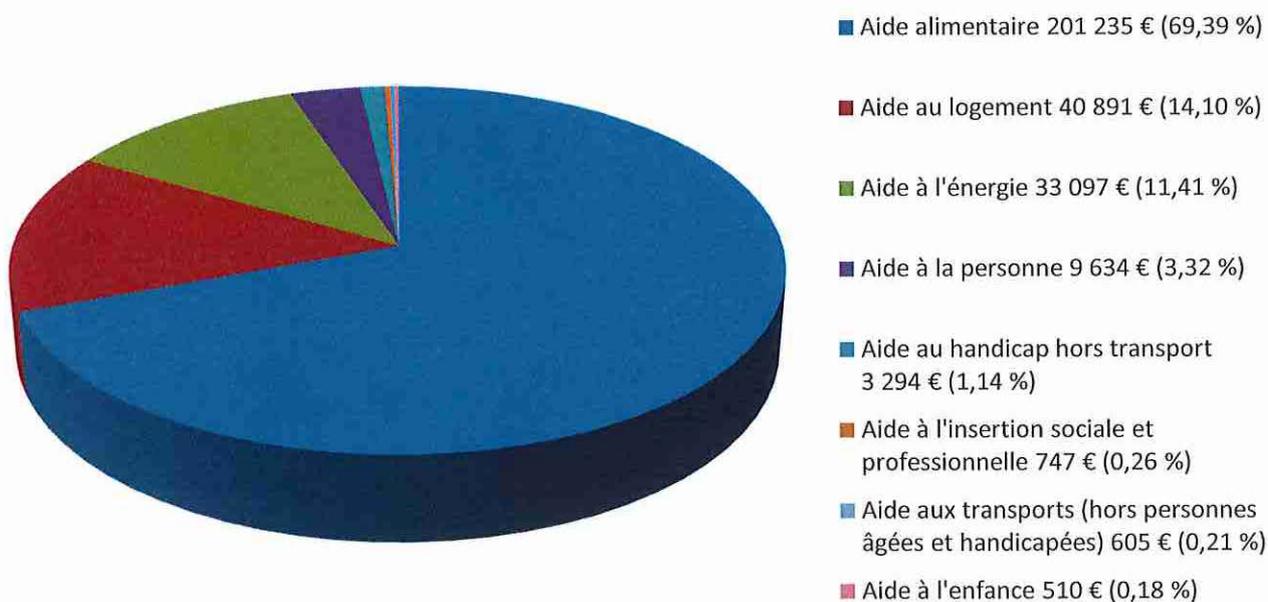
Ce dispositif original met l'accent sur la valeur travail. C'est un dispositif qui se substitue aux secours traditionnels. Il offre aux personnes volontaires la possibilité de travailler au sein des services municipaux, par le biais de l'association Manne Emploi, pour payer une charge financière de la vie courante, principalement le loyer ou l'énergie.

L'utilisateur effectue les heures de travail à hauteur de l'aide sollicitée et reçoit une fiche de paye. Le salaire est versé directement au créancier pour couvrir la dette.

Chiffres clés :

- **24 Colmariens** (26 en 2018) bénéficiaires du dispositif
- **1 533,76 heures** travaillées (2 509,05 en 2018)
- Coût : **26 227,32 €** (42 904,82 € en 2018)
- **1/3 des bénéficiaires**, ont poursuivi un **parcours d'insertion** avec Manne-Emploi : formations rémunérées, missions de travail, sorties emploi

Répartition des secours 2019



Chiffres clés :

94,90 % des secours attribués aux personnes en précarité sont **axés sur l'aide aux dépenses de première nécessité** pour un montant total de **275 223 €**.

- L'aide alimentaire :
1 041 usagers
201 235 €
69,39 % des secours attribués
- L'aide au logement :
113 usagers
40 891 €
14,10 % des secours attribués
- L'aide à l'énergie :
119 usagers
33 097 €
11,41 % des secours attribués

C. La Commission financière

Une fois par semaine, la Vice-Présidente et l'ensemble des travailleurs sociaux accueillant du public se réunissent pour examiner les demandes de secours plus complexes, les demandes instruites dans le cadre du dispositif secours-emploi ou les demandes d'aide dans le cadre du dispositif d'accès à l'Épicerie Sociale Rebond.

D. La domiciliation

Les CCAS ont l'obligation légale de domicilier les personnes sans domicile stable (hébergées chez des tiers, sous main de justice,...) ou fixe (SDF) présentant un lien avec la commune (action d'insertion, activité professionnelle, lien familial, amical...).

L'attestation de domicile est accordée pour une durée de 1 an ; elle peut être renouvelée à la demande de la personne si les conditions sont remplies.

Premier pas vers l'insertion, la domiciliation permet à une personne d'avoir une adresse pour y recevoir son courrier, d'obtenir une pièce d'identité, de pouvoir voter, d'ouvrir un compte bancaire ou de bénéficier de prestations, mais il s'agit aussi à plus long terme, d'aider les personnes à se loger, se soigner, trouver un emploi,....C'est un travail de longue haleine qui nécessite d'aller régulièrement sur le terrain au-devant des personnes pour nouer des relations de confiance et de travailler en étroit partenariat avec les associations d'aide telles que Espoir, APPUIS, la Croix Rouge, l'Ordre de Malte, La Manne,...mais aussi avec les bailleurs ou les structures de soins.

Chiffres clés

384 personnes domiciliées

7 723 passages liés à l'activité courrier

17 291 courriers enregistrés et remis aux personnes.

E. Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un prêt bancaire destiné aux Colmariens :

- qui ont des difficultés d'accès au crédit bancaire classique du fait de leurs revenus modestes et/ou d'un statut professionnel précaire ;
- qui ont la capacité de rembourser un prêt.

Ces prêts, d'un montant de 300 à 3 000 €, sont garantis à 50 % par le Fonds de Cohésion Sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le microcrédit doit permettre de financer un projet, de s'équiper, ou de faire face à un imprévu.

Les banques partenaires :

L'association Parcours Confiance de la Caisse d'Épargne d'Alsace et le Crédit Mutuel Bartholdi.

Le CCAS accompagne l'emprunteur :

- avant l'octroi du prêt, pour vérifier les conditions d'éligibilité et instruire le dossier sur la base d'un diagnostic budgétaire ;
- après l'octroi du prêt, pour vérifier la régularité des remboursements et aider l'emprunteur à surmonter d'éventuelles difficultés.

Chiffres clés

- **44 demandes** de renseignements sur le dispositif
- **35 personnes** reçues en entretien
- **18 dossiers** instruits et présentés aux banques
- **12 prêts** accordés
 - › 10 pour la mobilité
 - › 1 pour financer des équipements ménagers
 - › 1 pour financer le permis de conduire

Le plus du CCAS

Afin de soutenir l'effort budgétaire de l'emprunteur, le CCAS prend à sa charge 50 % du montant des intérêts.

F. L'aide administrative

L'objectif du facilitateur administratif est d'aider une personne à gérer ses « papiers courants ». Le classement des documents est généralement la première étape. L'aide à la rédaction des correspondances courantes et la facilitation des contacts et des relations avec les administrations publiques, sont les demandes les plus fréquentes. **En 2019, 358 personnes ont bénéficié de ce service.**

G. Les permanences des partenaires extérieurs au CCAS

La permanence de la CPAM

Par voie de convention, le CCAS accueille dans ses locaux une permanence hebdomadaire de la CPAM, destinée à aider les personnes en difficulté à effectuer les démarches d'accès aux droits : couverture maladie universelle complémentaire, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, carte de sécurité sociale européenne,...

La permanence de CRESUS

L'association CRESUS accueille, écoute et accompagne les ménages surendettés. Elle agit en faveur de la lutte contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière de tous. CRESUS tient une permanence dans les locaux du CCAS une fois par semaine. Le CCAS travaille en lien étroit avec CRESUS pour la constitution des dossiers de surendettement.

II. Les autres actions

A. L'aide au personnel municipal

Le CCAS est amené à recevoir des agents municipaux pour les aider à résoudre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel, dans le respect du secret professionnel.

Principaux motifs d'intervention :

- difficultés financières : gestion budgétaire, impayés, surendettement
- aide aux démarches administratives et accès aux droits en rapport ou non avec l'activité professionnelle : santé, invalidité, retraite, prime d'activité CAF
- aide à la recherche d'un logement
- médiation familiale : séparation, divorce.

En 2019, **63 agents municipaux** ont été reçus au CCAS.

B. Les enquêtes d'instruction à domicile

L'instruction est obligatoire en France et doit être assurée de préférence au sein d'un établissement scolaire. Elle peut cependant être dispensée par les parents à domicile. Dans ce cas, une enquête sociale doit être diligentée dès la première année par la Mairie, afin de vérifier les raisons pour lesquelles ce mode d'instruction est choisi par la famille et s'il est compatible avec l'état de santé et les conditions de vie de la famille. Cette enquête doit être renouvelée tous les 2 ans, jusqu'aux 16 ans de l'enfant.

L'enquête ne concerne pas la qualité de l'instruction qui relève du contrôle pédagogique. Les enquêtes réalisées par le CCAS sont transmises directement à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DA-SEN).

En 2019, le CCAS a réalisé **8 enquêtes** d'instruction à domicile. Courant septembre, cette mission a été transférée au service Enseignement.

C. Les urgences

1. Les incendies

En cas d'incendie, le CCAS accueille les personnes sinistrées afin de les aider dans les différentes démarches (indemnisation par l'assurance, aide au relogement) et à faire face aux besoins les plus urgents, si nécessaire (aide alimentaire, vestimentaire...).

3 incendies en 2019 : le 25 août (99, rue du Ladhof), le 22 septembre (rue de Belgrade), le 29 septembre (6 rue de Belgrade).

- › 27 personnes concernées
- › 11 foyers sinistrés
- › 8 foyers soutenus par le CCAS (aides financières, démarches avec les assurances, relogement).

2. Les enterrements d'indigents

Conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire, ou à défaut le représentant de l'Etat dans le Département, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La Commune doit prendre en charge les frais d'obsèques des indigents décédés sur son territoire.

Dans ce cadre, une convention a été passée avec les Pompes Funèbres Générales.

En 2019, **7 enterrements d'indigents**, et un constat de décès par un médecin à hauteur de 50 €, pour un coût total de **6 355 €**.

D. Le partenariat avec le Conseil Départemental

A. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Il s'agit pour la plupart de personnes très éloignées de l'emploi et qui cumulent des difficultés. Pour ces bénéficiaires, les contrats d'engagements réciproques sont axés principalement sur l'accès aux droits et l'aide aux démarches administratives, l'accès et l'accompagnement aux soins ainsi que sur la résolution des difficultés financières et l'aide à la gestion budgétaire.

Le CCAS est par ailleurs engagé, depuis 2015, dans le dispositif d'accompagnement global des bénéficiaires du RSA, en lien étroit avec Pôle Emploi. Dans ce cadre, le rôle du CCAS consiste à aider les personnes à résoudre leurs difficultés personnelles susceptibles d'entraver leur retour à l'emploi.

Le CCAS a accompagné, en tant que référent social, 153 bénéficiaires du RSA.

B. Dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement, ou pour payer des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Le partenariat entre le CCAS et le Département est contractualisé par voie de convention annuelle. En 2019, le CCAS a apporté au Fonds une contribution de **13 750 €**. Les agents du CCAS ont instruit **52 demandes** dans le cadre du FSL :

- 15 au titre de l'accès au logement (4 refus)
- 4 au titre du maintien en logement
- 33 au titre de l'énergie (4 refus).

E. Le partenariat avec la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord Colmar Guebwiller

La Mission Locale accompagne les jeunes de 18 à 25 ans vers l'insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2015, elle met en œuvre le dispositif « Garantie Jeunes ». Ce dispositif s'adresse aux jeunes en situation de précarité qui ne sont plus scolarisés et qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

Dans cet objectif, un accompagnement intensif est proposé aux jeunes pour une période d'un an, renouvelable 6 mois.

Cet accompagnement repose sur le principe de l'emploi d'abord, avec des mises en situation professionnelle, et, si besoin, un appui sur des compétences nécessaires à l'insertion professionnelle (lecture, écriture, calcul...). En contrepartie, les bénéficiaires perçoivent une allocation forfaitaire mensuelle de 492,57 €, qui permet de sécuriser leur quotidien (transports, logement, téléphone...) afin qu'ils se concentrent sur leur parcours d'insertion.

Toutefois, les Conseillers en insertion de la Mission Locale ont constaté que la plupart des jeunes n'avait aucune notion de gestion budgétaire. Pour de nombreux bénéficiaires, le versement de l'allocation représente une manne financière vite dépensée. C'est pourquoi, la Mission Locale a sollicité le CCAS pour mettre en place une action de sensibilisation à la gestion budgétaire.

Depuis 2016, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS intervient à la Mission Locale pour animer des ateliers sur la gestion du budget. Ce partenariat est formalisé par voie de convention annuelle.

En 2019, l'intervention de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale a abordé les points suivants :

- Prendre conscience de ses obligations financières et savoir prioriser ses dépenses
- Elaborer un budget type et anticiper les charges futures
- Sensibiliser les jeunes aux différents crédits et à leurs dangers, ainsi qu'au débit bancaire, autre forme de crédit
- Apprendre à épargner pour financer des projets personnels (accéder à un logement, passer le permis de conduire, acquérir un véhicule,...)
- Informer les jeunes sur le dispositif d'aide au financement du permis de conduire (engagements N° 24 et 25)
- Informer les jeunes sur le rôle commercial des Banques et des assurances

En 2019, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS a animé **13 ateliers : 125 jeunes** y ont participé (60 filles et 65 garçons).

F. Le partenariat avec l'association CONTACT PLUS

L'association Contact Plus a sollicité l'intervention du CCAS pour animer, une demi-journée par semaine, une permanence administrative à destination des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés relevant de l'intervention sociale. Depuis novembre 2019, une conseillère en économie sociale et familiale du CCAS intervient dans ce cadre.

De novembre à décembre 2019, le CCAS a animé sept permanences administratives. En moyenne, quatre rendez-vous sont fixés par demi-journée. Au total, 18 personnes ont été reçues en entretien.

L'intervenante est amenée à :

- Remplir des dossiers administratifs (demande de logement, retraite, prestations CAF, etc.) ;
- Rédiger des courriers (recours amiable, etc.) ;
- Assurer une médiation avec les organismes (CAF, pôle emploi, CPAM, bailleurs, etc.).
- Etudier le budget en vue d'une orientation au CCAS.

G. Le partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

A. La Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)

La CCAPEX est chargée d'examiner la situation des ménages menacés d'expulsion et de rechercher toute solution visant à prévenir les expulsions.

Elle formule et adresse des avis et recommandations au bailleur et à l'occupant concernés, ainsi qu'à tout organisme ou toute personne susceptible de contribuer à la prévention des expulsions locatives. Elle se réunit une fois par mois.

Le CCAS participe à cette instance avec voix consultative.

12 commissions en 2019 : **246 dossiers colmariens** examinés sur un total de 657.

Au sein de la CCAPEX, le rôle du CCAS est d'apporter aux membres de la Commission un éclairage sur la situation sociale et financière des ménages connus et/ou accompagnés par le CCAS. Un rendez-vous est proposé aux personnes afin de les aider à trouver une solution à leurs difficultés, dans la mesure du possible : négociation d'un plan d'apurement viable avec le bailleur, aide aux démarches pour débloquer les droits éventuels à l'aide au logement, aide à la recherche d'un logement plus en adéquation avec la situation des ménages, instruction d'une demande d'aide dans le cadre du FSL maintien, mise en œuvre du dispositif secours-emploi,....

B. Le droit au logement opposable

En application de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, les demandes reconnues prioritaires et urgentes par la Commission de médiation sont soumises à l'avis des Maires des communes concernées.

Dans ce cadre, le CCAS a instruit **21 demandes** soumises à l'avis du Maire-Président.

C. La veille sociale

Ce dispositif réunit, une fois par mois, au sein des locaux de la Croix-Rouge, tous les partenaires institutionnels et associatifs concernés par la problématique des personnes sans logement.

L'objectif est de faire le point sur l'actualité de chaque structure.

D. La Commission Insertion

Cette Commission réunit tous les quinze jours le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), Espoir, APPUIS, Résonance et le CCAS de Colmar, afin d'étudier les situations enregistrées par le SIAO. Elle a pour objectif de proposer un hébergement pérenne ou un logement par les associations Espoir, APPUIS ou Résonance, ainsi qu'un accompagnement adapté à la situation des personnes.

Agir en faveur des personnes vulnérables

I. Les personnes âgées

A. L'aide légale : l'aide sociale à l'hébergement

Le CCAS réceptionne le dossier et recherche les informations nécessaires à la constitution du dossier (ressources, extraits de compte...). Il convoque les obligés alimentaires et remplit le formulaire d'évaluation de l'obligation alimentaire.

Le dossier complet et signé par l'Adjointe de ressort est transmis au Conseil Départemental pour décision.

En 2019, **112 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement.

B. Les manifestations conviviales autour de Noël

1) La fête de Noël au Parc des Expositions

Cette fête s'adresse aux personnes de 72 ans et plus. Un spectacle de variétés est présenté dans une ambiance de Noël et un cadeau d'une valeur de 15 €, composé de produits régionaux, est offert.

Un marché à procédure adaptée a été passé nécessitant un avis d'appel public à la concurrence : 5 fournisseurs ont déposé des prototypes de colis. La société Les Ducs de Gascogne, située dans le Gers (antenne à Habsheim), a été retenue à l'issue de la procédure de négociation.

Toute l'équipe du CCAS est mobilisée en amont pour assurer l'organisation de cette manifestation et notamment :

- effectuer les inscriptions
- organiser le transport gratuit par bus (Kunegel) à partir de 20 points de ramassage

et avec l'aide de 56 bénévoles :

- préparer, décorer, ranger et nettoyer le hall
- assurer le service et distribuer les cadeaux.

848 personnes âgées de 72 ans et plus et 45 accompagnateurs ont assisté à cette fête en 2019.

358 personnes âgées inscrites et n'ayant pu être présentes à la fête sont venues au CCAS pour récupérer le cadeau.

Les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer reçoivent leur cadeau à domicile. **147** cadeaux ont ainsi été distribués en 2019 dont 41 par la Poste et 106 livrés aux résidences par le CCAS (Bartholdi, l'Ange, la Pépinière et les Sœurs de Saint-Joseph).

Au total, 1 353 cadeaux ont été distribués.

2) Dans les maisons de retraite

L'équipe du CCAS organise également les visites de la municipalité dans **4 maisons de retraite colmariennes** : Notre Dame des Apôtres, le Diaconat, la Fondation Ostermann et la Résidence Saint-Gilles, afin de marquer le temps de Noël auprès de celles et ceux qui ne peuvent plus se déplacer. Une animation est donnée dans chaque résidence grâce à la mobilisation de groupes bénévoles et une attention est offerte à chaque pensionnaire.

380 personnes âgées sont concernées.

3) Noël au CPA et au CDRS

A l'occasion de la Fête de Noël organisée par chacune des résidences, la municipalité est invitée et un cadeau est offert à **643 résidents** des 2 structures.

C. La lutte contre l'isolement

1) Le plan canicule

Le CCAS est chargé de tenir à jour le registre confidentiel des personnes inscrites au plan canicule. Ce registre permet d'identifier les personnes isolées et/ou vulnérables. Chaque année en avril, un pré-contact est effectué par les agents du CCAS afin d'enregistrer les éventuels changements survenus en cours d'année, avant transmission de la liste aux Conseillers Municipaux chargés de contacter les personnes âgées pendant la période estivale. Le fichier national est mis à jour à l'issue de ce pré-contact. Les problèmes recensés par les élus sont centralisés au CCAS, qui se charge des suites à donner.

En cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 « Alerte Canicule », l'association Apamad est missionnée pour contacter les personnes inscrites. Le CCAS est mobilisé en appui en cas de besoin et intervient à domicile si la situation le nécessite.

243 personnes inscrites en 2019.

2) L'aide à la Téléassistance

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées isolées et de leur permettre de vivre à leur domicile en toute sécurité, la Ville de Colmar participe aux frais d'acquisition ou de souscription d'un abonnement de téléassistance pour un montant forfaitaire plafonné à 120 €. Le CCAS a en charge l'instruction des dossiers.

En 2019, **30 personnes** ont bénéficié de cette mesure pour un budget de **3 600 €**. Cette dépense est imputée sur **le budget de la Ville**.

3) Le partenariat avec APALIB

- a) Convention entre APALIB, la Ville de Colmar et le CCAS pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées

Cette démarche partenariale vise à développer et à promouvoir des actions de lutte contre l'isolement, telles que :

- Les visites de convivialité à domicile
- L'aide administrative à domicile « les écrivains du lien »

En 2019, 40 bénévoles mobilisés au service de 45 personnes âgées pour les deux actions citées ci-dessus.

Dans le cadre de cette convention, le rôle du CCAS est de faciliter l'identification du public ciblé, en conformité avec la réglementation.

- b) La Journée de la Solidarité

Le CCAS a participé une journée de solidarité organisée au Natala par APALIB, en partenariat avec le Conseil des Sages, en faveur de toutes les personnes âgées isolées. Un beau succès : **200 participants** pour cette 4^{ème} édition.

- c) La fête de l'Épiphanie

Organisée chaque année par le CCAS, en partenariat avec APALIB, la Fête de l'Épiphanie a rassemblé une soixantaine de personnes âgées pour déguster les galettes des Rois offertes par la corporation des Boulangers et Pâtisseries de Colmar, en présence des élus de la Ville et des administrateurs du CCAS.

D. L'aide aux transports collectifs

De nombreuses formules d'abonnements sont proposées aux Seniors par la Trace à un tarif préférentiel.

L'engagement financier du CCAS fait l'objet d'une convention avec Colmar Agglomération et la STUCE.

Année 2019	Engagement Carte Lyric mensuelle 62-69 ans a/c juillet 63-69 ans	Engagement Carte Lyric + Colmar annuelle + 70 ans	Dispositif de substitution carnet 10 tickets
Nb de bénéficiaires ou d'abonnements	1 626 abonnements mensuels	1 480 bénéficiaires /an	15 bénéficiaires (27 carnets)
Coût annuel 2019 pour le CCAS	13 821 €	125 060 €	193,50 €
Coût total annuel pour le CCAS : 139 074,50 €			

E. La participation citoyenne

Sous l'impulsion de la municipalité, un **Conseil des Sages** a été créé à l'automne 2014.

Instance locale de démocratie participative, le Conseil des Sages a vocation à s'impliquer activement dans la vie de la Cité, à faire remonter les besoins des Seniors, à être force de propositions concrètes et réalisables au service du bien commun.

Le CCAS a en charge toute la gestion administrative de ce Conseil **composé de 49 membres**. Outre les nombreuses propositions émises par les membres du Conseil, des actions sont menées par cette instance très dynamique :

La création d'un guide à destination des Seniors colmariens, à l'initiative du Conseil des Sages, qui souhaitait rassembler dans un seul document simple et lisible les différentes informations susceptibles de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées.

Journée de sensibilisation à la nutrition des Seniors

En lien étroit avec Silver Fourchette, une demi-journée de sensibilisation à la nutrition a été organisée en mars 2019. Intervention d'une nutritionniste sur le thème « Comment faire face à la canicule grâce à l'alimentation ? Les aliments à privilégier et ceux à éviter » suivie d'une dégustation. 70 personnes âgées y ont participé.

Séance de premiers secours

En octobre 2019, 42 Seniors ont participé à la tenue de la séance d'information sur les gestes de premiers secours dispensée par la Croix Blanche du Haut-Rhin.

Séance « Les gestes qui sauvent ou Comment utiliser un défibrilateur »

Dispensée par le Docteur Gottwalles des Hôpitaux Civils de Colmar, 2 séances se sont tenues le 17 décembre 2019. 55 Seniors colmariens y ont participé.

Permanence d'accueil

Depuis septembre 2019, une permanence d'accueil pour les Seniors est tenue par les membres du Conseil des Sages. Elle a pour but d'informer et d'orienter les Seniors colmariens.

Bénévolat

Participation des membres :

- à la journée citoyenne organisée par la Ville de Colmar,
- à l'action « Haut-Rhin propre » initiée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin
- à la fête de Noël des personnes âgées de la Ville de Colmar
- Thémis – intervention dans des écoles élémentaires colmariennes dans le cadre d'un projet d'éducation à la citoyenneté.

II. La santé

A. Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Créé en novembre 2012 sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé et de l'Association des Maires du Haut-Rhin, le CLSM de Colmar et arrondissement couvre 62 communes. Il est présidé par Mme Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire.

Son objectif est de favoriser l'appropriation des questions de santé mentale par les collectivités et de fédérer autour d'une démarche commune les différents acteurs concernés par la santé mentale, afin de mettre en œuvre les actions concertées visant à favoriser l'intégration dans la Cité des personnes atteintes de troubles mentaux.

La coordination du CSLM est assurée par le CCAS de Colmar en partenariat avec les hôpitaux de Colmar et Rouffach.

B. Le Contrat Social Multipartite

La Ville de Colmar s'inscrit dans une stratégie de cohésion sociale. Suivant en cela les recommandations du Conseil de l'Europe, elle place la notion de coresponsabilité au cœur de son action et travaille avec ses partenaires pour une meilleure inclusion dans la société. C'est la logique de ce que l'on appelle des « Contrats Sociaux Multipartites » (CSM). Initiateur du projet, le Centre Hospitalier de Rouffach est le porteur du CSM de Colmar.

En 2019, un CSM a été mis en place en faveur d'une vingtaine de jeunes adolescents scolarisés en classes ULIS au collège Berlioz, dans le but de traiter le problème d'exclusion dont souffrent ces derniers, de valoriser leur potentiel et ainsi de mener un travail en amont pour une insertion dans la Cité et la vie en communauté.

III. Les personnes handicapées

A. L'aide sociale à l'hébergement (aide légale)

La demande d'aide sociale est introduite par l'établissement à la demande de la personne handicapée ou de son représentant légal.

Le CCAS vérifie ou complète le dossier familial d'aide sociale puis le transmet au Conseil Départemental pour décision.

En 2019, **60 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement ont été traités par le CCAS.

B. L'aide au transport

Les personnes handicapées domiciliées à Colmar et non imposables peuvent bénéficier de 20 tickets de bus par mois. En 2019, **85 personnes** ont bénéficié de tickets de bus pour un montant de **16 278 €**.

C. L'aide à la compensation du handicap

Le Fonds de Compensation du Handicap, géré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, est destiné à attribuer des aides financières aux personnes dépendantes, en complément des dispositifs d'aide légale, afin de leur permettre de faire face aux frais restant à leur charge pour la compensation technique de la perte d'autonomie.

Les dossiers sont adressés par la MDPH aux différents partenaires financiers.

En 2019, le CCAS est intervenu en faveur de **6 personnes handicapées** colmariennes à hauteur de **2 955 €**.

Le soutien aux associations

De nombreuses associations œuvrent sur le territoire de Colmar. Les projets menés par ces structures sont complémentaires à l'action du CCAS et font l'objet, pour certains, d'un soutien financier. 51 dossiers (50 en 2018) de demande de subventions ont été réceptionnés et instruits.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, le Conseil d'Administration du CCAS a attribué pour l'année 2019 un montant de **521 285 €** (512 400 € en 2018) de subventions en direction de **41 associations** qui ont mené 42 projets (dont 8 nouvelles actions) sur le territoire de Colmar, dans les thématiques suivantes : Personnes Handicapées, Santé, Personnes Agées, Aide matérielle et accompagnement social des familles et Insertion sociale et professionnelle (cf tableaux).

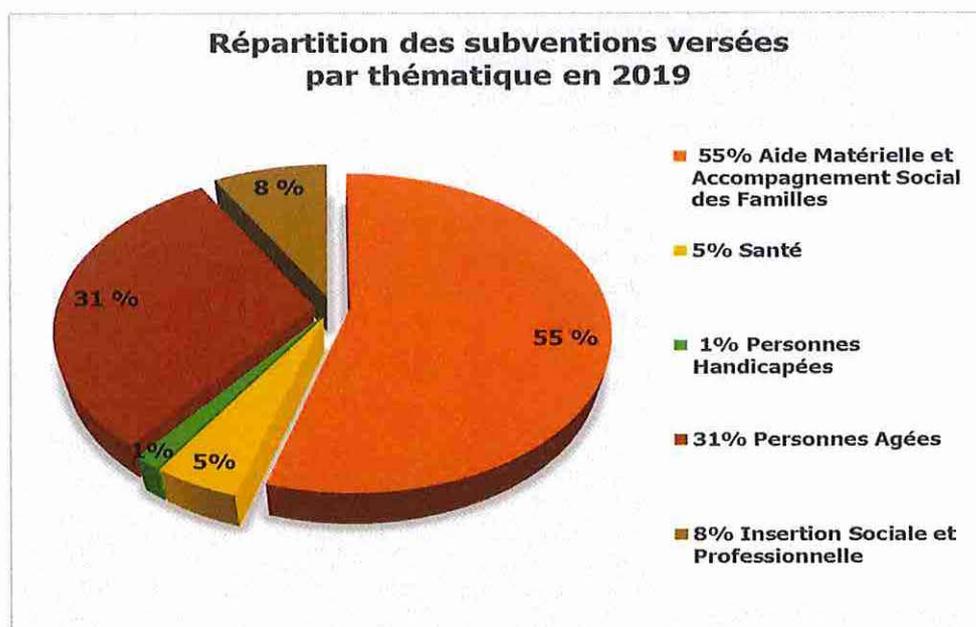
Conformément au décret n°2001-495, une convention a été signée avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000 €, désignées ci-après :

- Apalib
- Association Pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD)
- Espoir
- La Manne

Par ailleurs, 3 conventions partenariales ont été signées entre le CCAS et les associations suivantes :

- Apalib pour la lutte contre l'isolement,
- Appona pour l'accompagnement global lié au logement (rue de l'Espérance)
- Manne Emploi pour le dispositif secours-emploi

Enfin, considérant que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) participent par leur activité à la mise à l'emploi d'un public en grande difficulté, le CCAS et Colmar Agglomération ont soutenu financièrement le fonctionnement des associations Manne Emploi et ACCES, à hauteur de l'aide demandée. Par ce partenariat financier, il a été pris en compte que le soutien aux associations relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique.



Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2019
Amicale CLAIR MATIN	Aide à la guérison des personnes victimes de l'alcool.	800 €	800 €
Association des Bénévoles des Enfants Lésés Cérébraux (ABEL)	Aide ponctuelle qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des adultes lésés cérébraux.	Pas de demande	1 500 €
Association AIDES	Soutien et accompagnement des personnes vivant avec le VIH/Sida et les hépatites. Actions de prévention et de réduction des risques sexuels en incitant au dépistage et en réalisant des Tests Rapides à Orientation Diagnostique.	1 500 €	1 500 €
Association APALIB'	L'association développe des activités d'animation en direction des seniors permettant de renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.	95 000 € Convention financière et de partenariat	95 000 € Convention financière et de partenariat
Association APPUIS Accueil Prévention Protection Urgence Insertion Sociale	Assurer la prise en charge de toute personne ou famille se trouvant en situation difficile et mettre en œuvre tous les moyens éducatifs leur donnant l'autonomie nécessaire à leur réinsertion dans la société. Soutien au service d'accueil d'urgence.	10 500 €	10 500 €
Association ARSEA Services SESSAD et CAMPS rue du Logelbach à Colmar	Nouvelle action : Projet de développement d'applications de communication sur tablettes numériques permettant davantage d'interactivités dans les relations professionnels/parents/ enfants.	Pas de demande	735 €
Association Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique	Apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires, tout secours, toute aide, directe, morale ou matérielle. Espace d'accueil St-Martin, St-Vincent et espace Frédéric Ozanam.	13 500 €	13 500 €
Association Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI Grand Est)	Soutien à l'organisation du forum des droits des personnes en situation de handicap, le 5 octobre 2018 aux Parc des Expositions de Colmar	1 500 €	Pas de demande

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2019
Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 68)	En partenariat avec la Délégation Départementale aux droits des Femmes et à l'Egalité, soutien financier pour la remise à jour de la plaquette départementale « Violences faites aux femmes et intrafamiliales ».	Pas de demande	300 €
Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité - ACCES chantier d'insertion	Accueillir et accompagner vers l'insertion les personnes les plus fragiles : bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, chômeurs de longue durée et de + de 50 ans. Le chantier d'insertion s'organise autour de 3 activités principales qui proposent une large palette de postes de travail.	15 000 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 15 000 € Colmar Agglo : 15 000 €	16 500 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 16 500 € Colmar Agglo : 16 500 €
Association Contact Plus	Plateforme d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi de longue durée.	20 000 €	20 000 €
Association Cultures du Cœur	Avec le soutien des lieux de culture, mise à disposition via son site web, de places gratuites pour assister à des spectacles ou des événements sportifs. Publics : personnes vulnérables, en situation de précarité, de handicap. L'association a créé un réseau de partenaires sociaux qui peuvent bénéficier de ces places gracieusement à condition qu'elles mobilisent leurs usagers pour assister à la manifestation choisie.	800 €	Pas de demande
Association Delta Revie	Permettre aux personnes âgées, aux personnes malades, aux personnes handicapées et/ou isolées de rester chez elles en équipant leur domicile d'un appareil de téléassistance relié au SAMU 68.	2 100 €	2 100 €
Association des Paralysés de France - Délégation Départementale	Informier et accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches pour l'exercice de leur citoyenneté et leur participation à la vie sociale, économique et culturelle de Colmar.	2 500 €	2 500 €
Association ESPOIR	Hébergement, accueil et accompagnement social des personnes sans domicile fixe au CHRS Urgence Schœlcher (abri de nuit et accueil de jour) 38 rue de Turckheim, 365 jours par an.	133 750 € Convention financière	145 000 € Convention financière

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2019
Association Fondation AGES / Alsace Grand Est	Soutien exceptionnel aux actions portées par la Fondation en faveur des personnes âgées.	Pas de demande	500 €
Association France Alzheimer Haut-Rhin	Aide et soutien aux familles qui ont en charge un malade à domicile.	1 000 €	1 000 €
Association Gestion d'un Vestiaire Communautaire	Gestion par des bénévoles d'un magasin de vêtements, chaussures et linge provenant de dons en nature.	800 €	1 000 €
Association Groupe d'Entraide Mutuel GEM de Colmar	Permettre à des personnes en situation de fragilité de créer des liens sociaux dans un lieu de convivialité en les aidant à s'inscrire dans la vie de la cité par la mise en place d'activités de loisirs, de culture, de voyage avec les autres membres du GEM.	3 000 €	3 000 €
Association Groupe des Aphasiques de Colmar et Environs	Aider les aphasiques de Colmar et environs à sortir de leur isolement. Informer et résoudre les problèmes administratifs.	150 €	150 €
Association Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie - JALMALV	Accompagner des malades en fin de vie et des personnes en deuil à l'hôpital, en institution et à domicile.	3 100 €	3 100 €
Association La Banque Alimentaire du Haut-Rhin (BA 68)	Contribuer à apporter une réponse face à l'urgence des problèmes de la faim dans le Haut-Rhin par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.	1 500 €	1 500 €
Association La Croix Rouge Française Délégation locale	La Croix Rouge est l'auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est partenaire du SAMU Social au niveau départemental et effectue les Maraudes du 1er novembre au 30 mars à Colmar, dans le cadre du dispositif d'urgence hivernal.	8 500 €	8 500 €
Association La Ligue contre le Cancer 68	Soutien à l'organisation du forum à Colmar "le cancer dans le Haut-Rhin, état des lieux et enjeux ».	Pas de demande	500 €
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	Aide alimentaire en direction des plus démunis.	72 500 € convention financière	72 500 € convention financière

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2019
Association Les Bouchons de l'Espoir	Récolter les bouchons plastiques, les trier et les acheminer en les vendant à un recycleur établi en Belgique. Le bénéfice de cette vente est reversé à l'Association Régionale d'Action Médicale (ARAME). L'ARAME est présidée par le Professeur LUTZ en charge du service des enfants atteints de cancer à l'hôpital de Hautepierre de Strasbourg.	1 000 €	1 000 €
Association Les Restaurants du Cœur du Haut-Rhin	Apporter assistance aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.	6 000 €	6 000 €
Association Manne Emploi	Association intermédiaire qui embauche les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Manne Emploi facilite leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux, à disposition des entreprises ou des particuliers.	6 250 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 6 250 € Colmar Agglo : 6 250€ Convention de partenariat pour le dispositif Secours Emploi	6 250 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 6 250 € Colmar Agglo : 6 250€ Convention de partenariat pour le dispositif Secours Emploi
Association Manne Emploi	Soutien exceptionnel pour le démarrage d'une nouvelle action intitulée « Atelier Numérique »		2 000 €
Association Mouvement ATD Quart Monde - Délégation Alsace	Promotion des familles les plus démunies pour favoriser leur participation à la vie de la société. Information et sensibilisation de la société.	1 200 €	1 200 €
Association Paralysés de France handicap Délégation Départementale	Informier et accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches pour l'exercice de leur citoyenneté et leur participation à la vie sociale, économique et culturelle de Colmar.	2 500 €	2 500 €
Association Ordre de Malte France Equipe de Colmar	Soutien aux activités menées par l'équipe de Colmar en direction des personnes sans domicile fixe.	Pas de demande	1 000 €
Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace APPONA 68	Poursuite de l'accompagnement social mené par APPONA auprès des 39 ménages résidant rue de l'Espérance à Colmar.	5 000 € Convention avec la Ville, Pôle Habitat et le CCAS sur cette action CCAS : 5 000 € Ville : 2 000 € Pôle Habitat : 4 000 €	5 000 € Convention avec la Ville, Pôle Habitat et le CCAS sur cette action CCAS : 5 000 € Ville : 2 000 € Pôle Habitat : 4 000 €

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2019
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile - APAMAD	L'association accompagne et favorise le maintien à domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Par l'aide apportée dans les actes de la vie quotidienne, elle permet d'assurer la continuité de la prise en charge et du service, et d'apporter des solutions aux aidants familiaux.	65 000 € Convention financière	65 000 € Convention financière
Association Régionale d'Etudes et d'Information en faveur des Personnes Agées ou Handicapées AREIPAH	Stimuler l'engagement bénévole. Soutien à la formation des animateurs œuvrant dans les associations ou établissements accueillant de personnes Âgées et/ou handicapées.	600 €	300 €
Association Le Réseau Santé de Colmar	Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'obésité, de diabète et/ou de maladies cardio-vasculaires.	9 000 €	4 500 €
Association Résonance (anciennement Caroline BINDER) Etablissement LE PORTAIL	Gestion de 20 logements locatifs sur Colmar à destination de personnes et familles en difficulté et engagées dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.	7 000 €	7000 €
Association Secouristes Français Croix Blanche Colmar	Formation aux gestes de premiers secours pour tout public. Formation continue des secouristes actifs. Mise en place de postes de secours lors de manifestations sportives et culturelles. Poste bénévole à la fête de Noël des personnes âgées.	2 200 €	2 200 €
Association Secours Populaire Français - Fédération du Haut-Rhin	Accueil, écoute, accompagnement des plus démunis, aide d'urgence. Libre-service alimentaire de la solidarité, accès à la culture, aux loisirs, aux sports et aux vacances. Actions de solidarité.	5 500 €	5 500 €
Association SOS Amitié Haut-Rhin	Service d'aide à la personne par l'écoute téléphonique : écoute ouverte à toute personne en état de détresse morale ou psychique, dans l'anonymat et la non directivité.	1 000 €	1 000 €
Association Suicide Ecoute Prévention Interventions auprès des Adolescents (SEPIA)	Interventions auprès de tout jeune en situation de détresse qui souhaite être aidé ou tout parent qui est inquiet pour son adolescent. Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) au centre-ville de Colmar pour les publics âgés de 11 à 24 ans, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h/19h.	7 200 €	7 200 €
Association Solidarité femmes 68	Soutien aux actions de prévention menées par l'association au sein d'établissements scolaires ou lors de conférences pour sensibiliser les différents publics à la prise en charge	Pas de demande	500 €

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2019
	des enfants/jeunes et à l'impact des violences conjugales et/ou intrafamiliales sur leur développement.		
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées ASFMR	Accueil, écoute et accompagnement des familles, avant, pendant ou après une rupture. Reconnaissance de la famille, de parent seul ou famille recomposée.	5 000 €	5 000 €
Association Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail - UNIAT Section Colmar et Environs	Regrouper, informer, conseiller et défendre les personnes invalides, accidentées du travail, handicapées et retraitées.	450 €	450 €
Société « Un Brin de Chat...Leur »	Médiation par l'animal au bénéfice des résidents du CDRS de Colmar.	1 000 €	Pas de demande
TOTAL GENERAL		512 400 €	521 285 €

En sus, deux associations ont obtenu un soutien financier en investissement du Service Municipal Action Sociale et Aînés :

- l'association « Aïkido Handi-Valide et Disciplines Associées », d'un montant de 1 142 €, pour l'acquisition d'un fauteuil roulant adapté à la pratique des arts martiaux sur tatami ;
- L'Unité Colmarienne de la Croix-Rouge, d'un montant de 3 416,41 €, pour l'acquisition de 2 camionnettes d'occasion en remplacement de deux véhicules vétustes.

Le rôle du CCAS ne se limite pas au seul aspect financier. De nombreux contacts sont noués tout au long de l'année avec les associations relevant du champ de compétence du CCAS. Ce travail de terrain permet tout à la fois de consolider les liens entre le CCAS et un réseau associatif très diversifié et d'évaluer la capacité des associations à réaliser des actions et à rendre un service de qualité aux Colmariens.

Le CCAS veille au traitement équitable de toutes les associations, quelles que soient leur taille et la thématique traitée. Il soutient de nombreuses associations qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles (ou avec très peu de salariés), ce qui témoigne de la vitalité de nos concitoyens à s'engager activement dans la vie de la Cité.

Le CCAS travaille également en complémentarité avec des associations qui comptent de nombreux professionnels confirmés et compétents, dans le cadre de partenariats formalisés ou non.

Perspectives 2020

Action sociale (Personnes âgées)

- Renouvellement d'une journée de sensibilisation à la nutrition sur la thématique « A la découverte des aliments méconnus »
- Organisation de séances « Les gestes qui sauvent ou Comment utiliser un défibrillateur »

Aide aux personnes en difficulté

➤ **Mise en place d'un accueil social inconditionnel**

Cet accueil immédiat et sans rendez-vous a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée.

Cet accueil adapté peut se traduire par :

- une information immédiate
- une ouverture immédiate de droits
- une orientation vers un accompagnement social.

➤ **Lutte contre la fracture numérique**

Dans le cadre de ses missions de solidarité, le CCAS accueille quotidiennement des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité afin de les aider à faire face à leurs difficultés et retrouver une autonomie. Le développement du numérique rajoute une difficulté supplémentaire.

Afin de répondre à cette nouvelle problématique, le CCAS a pour projet de créer un accueil adapté aux personnes exprimant ce besoin afin de :

- les accompagner dans l'utilisation de l'outil informatique mis à disposition
- les soutenir dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

➤ **Prévention des expulsions**

- Favoriser une intervention précoce dès les 1ers impayés de loyer
- Faire connaître nos dispositifs d'aide aux bailleurs et développer le partenariat
- Réaliser les diagnostics sociaux et financiers pour une prise en charge de la situation au stade de l'assignation